

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 19 FEVRIER 2010

Présents : MM. CHABERT, CHAZELLE, DUREL, GUILLOT, LABE, MAGNIN, DARMET, FESSY, NICOLET, Mmes VIAL, PION, PAILLEUX, BENENCHIA, LATOUR.

Excusés : Mme QUATREPOINT

Secrétaire de séance : Mme LATOUR

Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2010, à l'unanimité des présents,

SUBVENTIONS OBTENUES POUR LE PROJET DE STATION D'EPURATION

Pour la partie commune à St-Jodard et Pinay, c'est-à-dire la station d'épuration en elle-même, la subvention du Conseil général s'élève à 197 410,00 € soit 48,47% de la dépense prévue. Cette subvention sera versée par moitié, l'une à l'achèvement des travaux et l'autre, un an plus tard. Subvention de l'Agence de l'Eau : 122 190,00 € soit 30,00%. Cela fait un total de subventions de 319 600,00 € soit 78,47% du coût prévisionnel total de la station (estimé à 407 300,00 €HT).

Pour la partie « collecteur de transfert, refoulement » sur Pinay, le total des subventions (Conseil général et Agence de l'Eau) s'élève à 33 950,00 € soit 70% de la dépense prévue. Pour la partie « collecteur de transfert, déversoir d'orage et exutoire » sur St-Jodard, le total des subventions s'élève à 19 680,00 € soit 54,67% de la dépense prévue

Au total, les subventions s'élèvent à 373 230,00 € soit 75,89% du montant total du projet (491 800,00 €HT)

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE LOIRE/HAUTE-LOIRE

Quatre banques ont été consultées. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le Crédit Agricole Loire Haute-Loire afin de bénéficier d'une ligne de trésorerie à hauteur de 600 000,00 € dans le but de pouvoir financer les travaux de construction de la station d'épuration en attendant de recevoir les subventions du Conseil général de la Loire et de l'Agence de l'Eau.

Cette ligne de trésorerie est sollicitée pour une durée de un an et ne sera utilisée qu'en cas de besoin.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce ou tout document se rapportant à cette opération.

AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE LA SAUR, POUR LA SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ET DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

La convention signée le 6 avril 2005 pour la surveillance et l'entretien des installations et du réseau de distribution d'eau potable, prend fin le 30 avril 2010. Suivant l'avis de la commission municipale Eau et assainissement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prolonger cette convention par un avenant jusqu'au 31 décembre 2010.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prestation de service signé le 6 avril 2005. .

AVENANT AU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE DE LA SAUR, POUR LE CONTROLE ET LE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Par marché de prestations de services passé sous la forme d'un groupement de commandes et notifié le 15 septembre 2006, le contrôle et le diagnostic des installations d'assainissement non collectif a été confié à la SAUR, pour une durée de trois ans.

Suivant l'avis de la commission municipale Eau et assainissement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prolonger l'exécution du contrat en ce qui concerne les prestations de contrôle des installations neuves ou réhabilitées. A cette fin, il propose de compléter par un avenant l'article 4 de l'acte d'engagement comme suit : « Toutefois les prestations de contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées seront assurées par la SAUR jusqu'au 31 décembre 2010 ».

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prestation de service signé le 15 septembre 2006.

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES ZAIN A89 LOIRE CENTRE

Suite aux délibérations des communautés de communes pour leur adhésion au syndicat mixte des ZAIN (Zone d'Activités Internationales) A89- Loire Centre, il est demandé aux communes de délibérer à leur tour afin de valider l'adhésion de leur Communauté de Communes, ainsi que les nouveaux statuts, notamment du fait du nombre de partenaires (communautés de communes de Balbigny, des Collines du Matin, de Feurs en Forez et le Conseil général de la Loire) ainsi que des nouvelles répartitions financières.

Sans vouloir remettre en cause le principe de la création d'un syndicat mixte des ZAIN -projet visant à regrouper les moyens des collectivités membres en vue de proposer une offre économique cohérente à proximité du futur nœud autoroutier- le Conseil municipal a estimé cependant qu'il était nécessaire, avant d'autoriser l'adhésion de la Communauté de communes de Balbigny et d'approuver les statuts, d'être éclairé sur deux points :

- d'une part, quant à la position exacte de la Communauté de communes de Val d'Aix ainsi que de la COPLER, concernant leur adhésion au syndicat mixte des ZAIN A89-Loire Centre

- d'autre part, sur les résultats des études économiques lancées sur ce projet.

Décision adoptée à l'unanimité.

CONTENTIEUX CONCERNANT LA FERMETURE DU CHEMIN CHEVALARD PAR UN PROPRIETAIRE PRIVE.

Un nouvel habitant de St-Priest-la-Roche a fermé le chemin Chevalard, en installant un portail à la sortie du pont reliant les communes de Saint-Jodard et de Saint-Priest-la-Roche. Par un courrier en date du 14 décembre, le maire de Saint-Priest-la-Roche a demandé au propriétaire de bien vouloir procéder à la réouverture du chemin. Refus du propriétaire prétendant qu'il

s'agit d'un chemin d'exploitation privé, et estimant qu'il appartient à la commune de St-Priest de rouvrir, en remplacement du chemin Chevalard, « d'autres chemins ruraux existants et mal entretenus ».

Le problème est que ce chemin prétendument privé donne accès à un pont (appartenant au domaine public) qui est emprunté depuis des lustres et qui a été reconstruit en 1958 par le commune de Saint-Jodard, avec un financement du Conseil général. Monsieur le Maire se joindra au maire de Saint-Priest pour demander audience et conseil au sous-préfet.

PROJET DE LA CARTE DEPARTEMENTALE SCOLAIRE 2010 : MENACE DE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A SAINT-JODARD

Monsieur le maire informe le Conseil quant à la situation de l'école publique de Saint-Jodard, dont la classe maternelle est fortement menacée de fermeture pour la prochaine rentrée scolaire. Une réunion publique est organisée le lundi 22 février en vue de rassembler pour une action commune, parents d'élèves, enseignants, syndicat et municipalités voisines.